

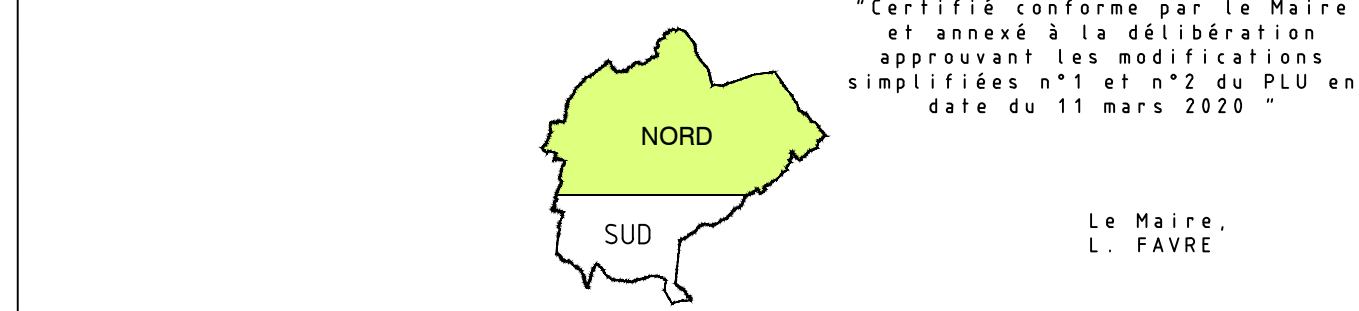
Département de HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE PERS-JUSSY

Modification simplifiée N°2 du P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

Pièce n°3
REGLEMENT GRAPHIQUE

ZONAGE NORD
Plan n°1

Echelle 1 : 5000 Mars 2020



Muriel CONORD-CARDE
Christophe DEVOUASSOUX
Architecte Urbaniste - Juriste
236, Chemin du Petrey
74190 PASSY

ARPENTAGE
Cartographie

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES			
N° de référence au plan	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Projet de bassin Modes doux Secteur CCA	501 m²	Commune
2	Désamplification de l'extension du centre-bourg	2 291 m²	Commune
3	Aménagement d'une aire de stationnement	1 307 m²	Commune
4	Extension du cimetière	5 526 m²	Commune
5	Aménagement d'une aire de stockage des bois à la Chamille	3 456 m²	Commune
6	Aménagement d'une aire de stockage des bois à Ornex	1 195 m²	Commune
7	Emprise du réservoir d'eau potable du centre-bourg	908 m²	Syndicat des Eaux des Rocailles
8	Aménagement d'une aire de stockage des bois à Chevanges - La Colley	185 m²	Commune
9	Agrandissement du réservoir d'eau potable du Châble	1 378 m²	Syndicat des Eaux des Rocailles
10	Équipement socio-culturel	1 831 m²	Commune de Cornier
11	Extension du groupe scolaire et aire de stationnement	6642 m²	Commune
12	Projet de bassin Modes doux Secteur Jusy	2417 m²	Commune
13	Projet de bassin Modes doux Secteur Les Charmilles	3484 m²	Commune
14	Projet de bassin Modes doux Secteur Pompon	726 m²	Commune
15	Projet de bassin Modes doux Secteur Friblère-Stade	1187 m²	Commune
16	Doublage de la voie ferrée	23807 m²	SNCF

LISTE DES SERVITUDES DE MITOÏE SOCIALE		
N° de référence au plan	Lieu	Surface de plancher destinée aux logements sociaux
1	Secteur Pers	100%
2	Secteurs Pers	30%
3	Secteur Jusy	30%
4	Secteur Chevringes	30%

LISTE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	
N° de référence au plan	Lieu
1	Secteur Centre-bourg
2	Secteur Jusy
3	Secteur Losanges
4	Densification des secteurs de plaine

LEGENDE

- AU** Zone réservée à l'urbanisation future
- AUb** Zone d'urbanisation future (habitat intermédiaire)
- AUc** Zone d'urbanisation future (habitat individuel)
- A** Zone réservée aux activités agricoles
- N** Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site
- Nr1** Secteur d'alignement naturel fort
- Nr2** Secteur d'alignement naturel moyen
- Nr3** Secteur d'alignement naturel faible
- Nh** Secteur humide
- Ndp** Secteur de dépôt de matériaux - STECAL
- Ngv** Secteur pour gens du voyage - STECAL
- Nsl** Secteur naturel de sport et de loisirs - STECAL
- Ns** Secteur naturel sensible

- Ua** Zone de centre bourg et centres-villages
- Ue** Zone d'équipements à caractère public et d'intérêt général
- Ue1** Secteur d'intérêt général et collectif destiné au logement
- Uc** Zone d'habitat individuel
- Uch** Secteur de hameaux
- Uf** Zone ferroviaire
- Ux** Zone d'activités commerciales et artisanales
- Ux1** Secteur artisanal de constructibilité limitée
- Ux2** Secteur d'activité avec hébergement autorisé

- O** Emplacement réservé
- P** Préservation des boisements rivulaires
- PE** Trame de protection des continuités écologiques
- PE1** Trame de protection des corridors écologiques
- B** Bâtiment à valeur patrimoniale
- B*** Bâtiment patrimonial autorisé à changer de destination
- +** Repérage du petit bâti patrimonial
- N** Haie bocagère à sauvegarder au titre des continuités écologiques
- B** Bâtiment agricole autorisé à changer de destination
- B** Bâtiment agricole (hors habitation)
- Conduite de gaz GRT Gaz #300
- Conduite de gaz GRT Gaz #250
- Zone de dangers liés à la canalisation de gaz
- ①** Servitude pour mixité sociale
- 1** Orientation d'aménagement et de programmation

